



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 février 2026

Convocation en date du 17 février 2026
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.05

OBJET - Budget 2026 - Examen et vote du budget primitif 2026

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 29 janvier 2026 par lequel la politique budgétaire du CCAS a été définie pour l'année 2026.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du code général des collectivités territoriales, elle soumet ce jour, à l'Assemblée, pour examen et vote, le projet de Budget Primitif 2026 du CCAS.

Les prévisions budgétaires sont détaillées dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

VU les articles L 2312-1 et L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le rapport de présentation du BP 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 2 506 588,52 €, se répartissant comme suit :

- Section de fonctionnement	2 445 232,52 €
- Section d'investissement.....	61 356,00 €